Réf. Farde e-Assemblées : 2434537

N° OJ : **49**

Projet d'Arrêté - Conseil du 06/12/2021

Objet : Asbl “Les Nocturnales”.- Subsides spécifiques : 20.000,00 EUR.

Le Conseil communal,

Vu la nouvelle loi communale et notamment son article 117;

Vu la loi du 14 novembre 1983, loi relative au contrôle de l’octroi et de l’emploi de certaines subventions;

Vu l’arrêté du Conseil communal du 17 décembre 2001, arrêté sur le contrôle de l’emploi de certaines subventions;

Application de la loi du 14 novembre 1983;

Considérant les besoins de l’asbl “Les Nocturnales”;

Vu les crédits prévus aux articles 56110/33202 et 76201/33202 du budget ordinaire 2021;

Sur proposition du Collège des Bourgmestre et Echevins,

Arrête :

Article unique : Octroyer des subsides spécifiques pour un montant total de 20.000,00 EUR à l’attention de l’asbl “Les Nocturnales” pour l’organisation du “Noël des cathédrales” 2021 réparti comme suit :
1) 10.000,00 EUR à l'article 56110/33202 du budget ordinaire 2021;
2) 10.000,00 EUR à l'article 76201/33202 du budget ordinaire 2021.

Annexes :